



Service GMR MRC de Bellechasse

INFORMATION SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tubulure d'érable

Armagh, mercredi, 13 septembre 2017

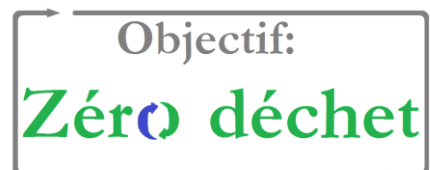
La **tubulure d'érable** est une matière **facilement recyclable aujourd'hui**. Considérant qu'il est déjà nécessaire de la tailler pour pouvoir la transporter et la manipuler, si la taille est faite correctement, elle **augmente la valeur de la tubulure** car elle est triée.

Le **Service GMR** de la MRC de Bellechasse et **Environek**, une division du Groupe Aptas, ont franchi un premier pas dans l'amélioration du recyclage de la tubulure d'érable en **signant une entente**. Cette entente permet à tout acériculteur **d'aller porter sa tubulure directement chez Environek**, situé au 915 route Henderson à St-Malachie. Cela permet aussi au Service GMR de démarrer son projet-pilote et d'accepter la tubulure au Service GMR à Armagh.



Il est important de ne **pas jeter la tubulure aux déchets**. La quasi-totalité de la tubulure d'érable est fabriquée de matières recyclables et **coûte plus cher à enfouir qu'à recycler**. Il ne faut **pas brûler la tubulure** non plus. La fumée provenant de la combustion de ces plastiques n'est pas bonne pour la **santé humaine** et les résidus restants après la combustion représentent **un risque de contamination pour le sol** sur lequel poussent les érables à sucre. Finalement, il est **interdit d'enfouir de la tubulure sur son terrain privé**. Cela représente aussi un risque de contamination, en plus de faire **perdre de la valeur à un terrain**, car cette tubulure pourrait être considérée comme un **vice caché** si elle n'est pas déclarée à la vente du terrain.

50, 1^{er} rang Nord-Est, Armagh, Qc – G0R 1A0
TEL. : (418) 466-2495 FAX : (418) 466-3073
garage.mrc@globetrotter.net
<http://www.mrcbellechasse.qc.ca/mrc/page4.html>





Service GMR MRC de Bellechasse

La meilleure chose à faire avec de la tubulure est de la trier car cela augmente la valeur des différentes matières recyclables. Voici un tableau qui explique les tarifs applicables selon l'état de la tubulure et le point de service où elle est apportée.

| Instructions de tri | Tarif – Environek, 915 rte Henderson, St-Malachie | Tarif - Service GMR, 50, 1 ^{er} rang Nord-Est, Armagh |
|--|---|--|
| Tubulure non-triée | Frais de 100.00\$ par tonne métrique | Frais de 115.00\$ par tonne métrique |
| Retirer la broche des tuyaux maîtres (main) | Aucun frais | Frais de 115.00\$ par tonne métrique |
| Retirer tout le métal de la tubulure | Aucun frais | Frais de 50.00\$ par tonne métrique |
| Retirer la broche, les raccords, les « T » et les chalumeaux | Remboursement de 250.00\$ par tonne métrique | Frais de 50.00\$ par tonne métrique |

Il est donc possible de retirer un bénéfice en recyclant de la tubulure d'érablière. Il est parfois souhaitable de se regrouper à plusieurs acériculteurs pour économiser sur le transport, mais aussi pour partager le remboursement sur la matière.

SOURCE :

Vincent Beaudoin

Chargé de projet en sensibilisation GMR

Service de la Gestion des Matières résiduelles de la MRC de Bellechasse

vbeaudoin@mrcbellechasse.qc.ca

418-466-2495 poste 202

50, 1^{er} rang Nord-Est, Armagh, Qc – G0R 1A0

TEL. : (418) 466-2495 FAX : (418) 466-3073

garage.mrc@globetrotter.net

<http://www.mrcbellechasse.qc.ca/mrc/page4.html>

